

Acte de guerre avant le début de la Guerre de Sept Ans

La lettre illustre l'attitude de la marine anglaise qui cherchait à priver les Français des meilleurs capitaines de la Marine Nationale.

La capture, le 27 août 1755, des trois capitaines a été réalisée en temps de paix et donc en toute illégalité.

Le fils d'un armateur bordelais écrit à son père, Pierre Girard, pour lui annoncer, **dans deux lettres successives**, la prise de son navire et lui demande des consignes. Il indique qu'il a été pris, en temps de paix, comme deux autres navires français.

L'auteur des deux lettres précise qu'il a été capturé « le lendemain de ma sortie de la rivière et me pris dans le O/SO de la rivière distance d'environ 32 lieues.. », c'est-à-dire de la rivière de Bordeaux, la Gironde.

Dans la seconde lettre, il donne l'adresse d'un négociant de Plymouth qui pourra lui donner de l'argent et à qui son père pourra lui écrire. Il évoque aussi les risques d'interception des lettres.

Son vaisseau a été transféré à Porstmouth.



Lettre du 19 septembre 1755 de Plymouth à destination de Bordeaux pour Mr Girard Négociant aux Chartrons. Aucune taxe n'apparaît. La lettre a dû être acheminée par un bateau pricé.

« Monsieur

Le lendemain de ma sortie de la rivière 26 du passe, je suis été rencontré par un vaisseau de guerre nommé le York, de soixante canons qui ma donne chasse jusqu'à quatre heures après-midi qui m'ayant joint, il m'a tire deux coups de canon pour lors.

Je me mis en panne et mon pavillon battan. Le dit vaisseau de guerre en a fait de même et mit deux cannots a l'eau qui sont venus a mon bord et sitôt que l'officier anglais a été a mon bord, il a fait amène mon pavillon et m'a dit que j'étais de bonne prise. Je lui ai répondu que nous

n'étions point en guerre et que si nous l'avions il eut a me faire voir la Declaration de Guerre. Il n'a rien répondu sur cela, mais c'était les ordres de son amiral. Je vous prie de voulloir communiquer ma lettre à la Chambre de Commerce pour que Représentation soit faite au Roi ou au Ministre pour rechercher votre navire comme étant party en paix et non en guerre. Je ne négligeray pas de me lier avec les autres capitaines pour représenter à l'Amirauté d'Angleterre pour avoir vue décision prompte sur les prises. Monsieur Dufour commandant La Marianne a eu mon même sort avec Monsieur Lacoste commandant la Sophie qui ont été pris par un autre vaisseau de guerre. Je vous prie voulloir m'écrire et me donner un correspondant a qui je pourrai m'adresser en cas de besoin. Le capitaine anglais après m'avoir pris m'a dit qu'il n'avaient ordre de prendre tous les vaisseaux français que depuis le 22 courant et qu'il ne savait pas si nous serions bonne prise. Et suis très parfaitement.

Monsieur Votre très humble et très humble serviteur.

Capitane à bord

4 octobre 1755

.....

S. Giraud »



Lettre du 26 septembre 1755 de Plymouth à destination de Bordeaux pour Mr Girard Négociant aux Chartrons. marque « D'ANGLETERRE » et taxe (tarif du 1^{er} janvier 1704 de 17 sous s'expliquant ainsi :

- en provenance d'Angleterre et à destination de Paris 10 sous
- de Paris à Bordeaux 7 sous
- total 17 sous.

«Plimouth le 26 septembre 1755

Monsieur

Ma première à vous écrite en datte du 19 septembre de ce mois par laquelle je vous marque avoir été pris le lendemain de ma sorite 26 août par un vaisseau de guerre nommé le York en faisant canon, **qui ma pris dans le O/SO de la rivière distance d'environ 32 lieues** Et qui m'a transporté icy à moy et à mon équipage, n'ayant laissé à bord de mon navire qu'on seul homme qui est le cuisinier ne doutant pas que toute...que trop en désordre à bord où 5 navires pour le Cap..m'en a fait mon qui après avoir resté à bord trois jours. Après le navire prise à bord duquel le capitaine du vaisseau de guerre l'a envoyé chercher le transportant à son bord. **La prise n'est point icy dans ce port, elle aura été conduite à porsmouth sur ce que le Capitaine du vaisseau de guerre m'a dit.**

Je vous écrit par celle-cy de voulloir m'écrire et me marquer quels seront les arrangements, que vous aurez pris vis-à-vis de votre assurance pour que je puisse m'y conformer pour éviter toute difficulté. Espérant que toutes les prises seront rendues. Je vous prie de vouloir m'adresser au commandant pour que je puisse m'adresser à luy en cas de besoin et lui faire tenir les lettres que j'aurai occasion de vous écrire pour qu'elles vous soient données le plus promptement qu'il sera possible. **Je ne vous écris par bien des circonstances dans la crainte que ma lettre ne soient interceptées et qu'elles ne pourraient pas vous parvenir et, suis très parfaitement**

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

S. Giraud

Je pris la liberté de m'adresser à monsieur Etienne Mognan négociant à Plimouth qui ma fourni jusqu'à présent l'argent que j'ay eu besoin et à qui vous pouvez adresser la réponse.

Commissaire à Bordeaux le 11 8 bre 1755... »

M. Girard }
Nég. a Bord.

Limouth le 26. 7. 1758.

Monsieur

Ma Remise a votre Courte en date du 19. de ce mois par laquelle je vous marque avoir été pris le lendemain de ma sortie le 6. par un vaisseau de Guerre nommé Le York de sixante Canons, qui me prit dans le Océan de la Rivière distance d'environ 38 lieues, & qui me transporta icy, a moy et a mon Equipage, n'ayant laith a Bord de mon Navire qu'un seul homme qui se le Culinier ne doutant pas que toute chose seroit en deffiance a Bord d'un navire par de l'aporté on m'en a fait mon équipage qui apres avoir été a Bord trois jours apres de navire pris, au point duquel temps le capitaine du vaisseau a qui j'avois été attaché et transporté a son Bord la prise n'en ayant rien fait pour se faire que elle aura été conduite a peres mouth, sur ce que le Capitaine du vaisseau de guerre me dit. Je vous écris par cette icy de Joulivie m'écrire et me marquer quel seroit l'arrangement, que vous auriez pris, si a avoir de vos amours, pour que je puisse me conformer, pour éviter toute Difficulté, Espérant que toute les prises seront

Girard
Nég. a Bord.

Madame Je vous prie de vouloir m'adresser les Commissions
pour que je puisse m'adresser a lay au Cas de Belvins
à lay faire tenir les lettres que j'auray occasion de
vous écrire pour qu'elles vous soient envoyées le plus
promptement qu'il sera possible Je ne vous écris par
rien des circonstances dans la crainte que ma lettre
ne soit interceptée & qu'elle ne pourroit par vous
parvenir à l'instant parfaitement

Monsieur

Votre très humble
& très obéissant serviteur

J. Girard

Je prie de liberte de M. de la Roche a Monsieur
Armand Maignan Neg. a Limouth qui me donnera
jusqu'à present l'argent que j'ay en Belvins
à qui vous pouvez adresser la somme

Le 11. 8. 1755
à Bordeaux
Evidemment votre Comptes les A. P. P. 60
M. Girard